



Rupture conventionnelle+transaction

Par **LOZANNE**, le 14/09/2009 à 11:50

Bonjour,

dans le cadre d'une rupture conventionnelle de CDI (6ans ancienneté) en plus indemnité légale, peut on demander indemnité transactionnelle?sera t-elle soumise à charges et impots? merci, jai un 1er entretien demain...

Par **Berni F**, le 14/09/2009 à 12:11

Bonjour,

une rupture conventionnelle est un accord (ce qui peut sous entendre négociation).

vous pouvez donc demander tout ce que vous voulez mais au risque que ne pas parvenir à un accord.

concernant la fiscalité :

<http://snipurl.com/rtsnq> [www_lentreprise_com]